

Contrat d'Assurance des Véhicules Terrestres à Moteur

Informations contractuelles:

Échéance contractuelle 2024-06-28

Renouvellement Année

Fractionnement Annuelle

Date d'effet 2023-06-28

Le souscripteur :

Nom selmi

Prénom oussema

CIN 25458975

Mobile 54050316

E-mail oussema@gmail.com

L'assuré:

Nom selmi

Prénom oussema

CIN 25458975

Mobile 54050316

Profession ingénieur informatique

Caractéristiques véhicule assuré:

Usage usage affaire

Puissance 5

Nombre de place 4

Date circulation 2023-05-02

Valeur vénale 12000

Class bonus Malus 08

Garanties et capitaux

<u> </u>															
Garanties												Capital			
R	е	s	p	0	n	s	а	b	i	I	i	t	é	civile 1 0 5 0 0 0	
As	sista	ance	24/	7				120000							
Protection juridique															
Garantie dommages															
Vol et incendie															
Assurance tous risque															
Franchise modulable															

Clauses

Autres dispositions contractuelles:

Le présent contrat est établi sur la base des Formulaires de Déclaration des Risques appropriés. Il est régi par le Code des Assurances, les présentes Conditions Particulières ainsi que les Conditions Générales et Annexes suivantes qui en font partie intégrante et dont l'assuré reconnaît avoir pris connaissance et reçu copie :

- Les présentes Conditions Particulières du contrat d'assurance,
- Le tableau des garanties et le décompte de primes,
- Les clauses référencées en page 1 des Conditions Particulières,
- Les Conditions Générales du contrat d'assurance Automobile (modèle 15095 A) déposées auprès du Ministère des Finances en date du 13 octobre 2020,
- L'annexe Bonus-Malus (modèle 15020),
- La notice explicative de la règle proportionnelle des capitaux indiquée au version des Conditions Générales du contrat d'assurance Automobile,
- Les Conditions Générales Personnes Transportées à titre gratuit (modèle 15017) portant le visa MF n0008/15 du 18/12/1992 lorsque cette garantie est accordée,
- Les Conditions Générales du contrat d'Assurance Assistance Auto Confort (modèle 15052) déposées auprès du Ministère des Finances le 13 octobre 2020 lorsque cette garantie est accordée,
- Les Conditions Générales Assistance au Domicile (modèle 15000 D) déposées auprès du Ministère des Finances le 21/10/2003 lorsque cette garantie est accordé